



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا محمد بوضياف

People's Democratic Republic of Algeria
Ministry of Higher Education and Scientific Research
University of science and Technology of Oran Mohamed Boudiaf

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE POUR LE RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE
NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N°01/ARCH/USTO-MB/2026
ACQUISITION INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS
PEDAGOGIQUES AU PROFIT DU DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE BLOC C 2000
PLACES AU PROFIT DE L'USTOMB**

NIF : 40802000310039

-En application des articles de la loi n 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
-Conformément à l'article N°27 du cahier des charges « attribution provisoire »
Conformément aux dispositions de l'article 82 décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , l'USTOMB informe l'ensemble des soumissionnaires des résultats de l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacité minimales N°01/ARCH/USTOMB/2026 **publié le 14/01/2026 sur le journal الحياة** et **15/01/2026 sur le journal CAP dz** et **le 14/01/2026 sur la presse électronique** , relatif au **ACQUISITION INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES AU PROFIT DU DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE BLOC C 2000 PLACES AU PROFIT DE L'USTOMB**, qu'à l'issu du jugement des offres, le marché **est attribué provisoirement aux soumissionnaires suivants :**

Intitulé du lot	Soumissionnaire retenu	Montant de l'offre financière	Note technique	Note financière	NIF
LOT 01 : Equipements informatiques au département d'architecture	PLI N°06 : EURL IMACOM TECHNOLOGY	Montant de la soumission : TTC=44 880 800,02 DA Montant corrigé : TTC=44 825 982,67 DA	90 pts	10 pts	00082200232 8702

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché, dans le cadre de l'appel d'offre, peut introduire un recours, auprès de la **commission sectorielle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.**

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché , dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Recteur de l'USTOMB